

RÈGLEMENT DU CONCOURS

“LE GRAND CONCOURS DU VAN – JAMAIS SANS MES CARTES”

Organisatrice :

Juliette CHARLIER

Auto-entrepreneuse immatriculée sous le SIRET 892 873 894 00034

Adresse : André Malraux, 68210 Ballersdorf

Email : jamaissansmescartes@gmail.com

Téléphone : 06 51 50 31 29

1. OBJET DU CONCOURS

- Juliette Charlier, fondatrice de Jamais Sans Mes Cartes, organise un concours avec obligation d'achat ayant pour objectif de financer son projet personnel de van aménagé, tout en remerciant sa communauté par un tirage au sort transparent et légal.

2. DURÉE

- Le concours est ouvert du 1er novembre 2025 à 00h00 au 31 décembre 2025 à 23h59 inclus (heure de Paris).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être majeur·e (18 ans minimum).
- Résider en France métropolitaine, Belgique ou Luxembourg.
- Avoir réalisé un achat sur le site [Jamais Sans Mes Cartes](#) dans l'une des catégories listées ci-dessous pendant la période du concours.
- Chaque achat valide automatiquement une ou plusieurs participations au tirage au sort.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participations sont liées au montant et au type d'achat effectué :

- Un achat de 10 € donne droit à 1 ticket de participation et une séance pendule (oui/non) offerte.
- Un achat de 20 € donne droit à 2 tickets de participation et une séance question tarot offerte.

- Un achat de 30 € donne droit à 3 tickets de participation et un tirage 3 questions offert.
- Un achat de 35 € donne droit à 4 tickets de participation et un tirage thème complet offert.
- Un achat de 49 € donne droit à 6 tickets de participation et un tirage tous thèmes offert.

Chaque commande passée pendant la durée du concours permet donc d'obtenir automatiquement le nombre de participations correspondant.

Les participations sont cumulables : un même participant peut augmenter ses chances en effectuant plusieurs achats.

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage aura lieu le 10 janvier 2026, et les gagnants seront contactés par email dans les 7 jours suivant la sélection.

Le tirage au sort sera effectué le 10 janvier 2026 via la plateforme française Plouf-Plouf.fr, de manière aléatoire, équitable et filmée afin d'assurer la transparence de l'opération.

. Un enregistrement vidéo sera conservé à titre de preuve.

6. LOTS À GAGNER

1. Une tablette iPad (modèle classique)
2. Un séjour week-end pour deux personnes
3. Trois tirages “Lecture des vies antérieures”
4. Deux tirages complets offerts
5. Un tirage amoureux offert
6. Un lot surprise mystère

Les lots ne peuvent pas être échangés ni convertis en valeur monétaire.

1. Version du 29 octobre 2025 – Règlement en cours de dépôt officiel.



JAMAIS SANS
MES CARTES

RÈGLEMENT DU CONCOURS

“LE GRAND CONCOURS DU VAN – JAMAIS SANS MES CARTES”

Organisatrice :
Juliette CHARLIER
Auto-entrepreneuse immatriculée sous le SIRET 892 873 894 00034
Adresse : André Malraux, 68210 Ballersdorf
Email : jamaissansmescartes@gmail.com
Téléphone : 06 51 50 31 29

7. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées (nom, prénom, email) sont uniquement destinées à la gestion du concours.

Conformément au RGPD, chaque participant peut demander la suppression de ses données à tout moment à l'adresse suivante : jamaissansmescartes@gmail.com.

8. RESPONSABILITÉ

L'organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption, de modification ou d'annulation du concours due à un cas de force majeure. Toute tentative de fraude ou de manipulation entraîne l'annulation immédiate de la participation.

9. DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est publié en ligne sur le site [Jamaissans Mes Cartes](https://jamaissansmescartes.com), afin d'assurer une transparence totale vis-à-vis des participants. Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire et équitable via une plateforme de tirage certifiée.

Une copie du règlement complet pourra être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante : jamaissansmescartes@gmail.com.

Le règlement sera également déposé chez un huissier de justice afin de garantir sa conformité.

SUIS L'EVOLUTION DU CONCOURS SUR :

Compte Instagram : [@jamaissansmescartes](https://www.instagram.com/jamaissansmescartes)

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE
ET POUR VOTRE CONTRIBUTION A CE BEAU PROJET ! ICI, PERSONNE NE REPART LES MAINS VIDES.

1. Version du 29 octobre 2025 – Règlement en cours de dépôt officiel.

